ADRESSE

DE LA COMMUNAUTÉ DE BLÉRANCOURT, PRÈS NOYON.

MONSEIGNEUR,

Voici ce qui se passe dans les campagnes, tandis que vous travaillez à la liberté. Puissent-ils rougir à la lecture de ce qui suit, les tyrans qui cherchent à nous séduire, & qui nous représentent la Religion comme la Fortune, une bourse à la main, elle qui est si pure & si modérée!

Extrait du Registre des délibérations de la Municipalité du Bourg de Blérancourt.

Cejourd'hui 15 Mai 1790, la Municipalité de Blérancourt étant extraordinairement convoquée,

François Monneveux, Procureur de la Commune, a porté la parole, & nous a dit :

Que le 11 du préſent mois, il a été adreſſé à M. de Saint-Juſt, Electeur au Département de l'Aiſne, & demeurant audit Blérancourt, un Paquet contenant trente Exemplaires d'une Feuille ayant pour titre : *Déclaration d'une partie de l'Aſſemblée Nationale, ſur un Décret rendu le 13 Avril 1790, concernant la Religion ;*

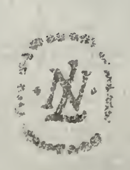
Qu'à cet envoi étoit jointe une Lettre remplie de maximes odieuſes, qui l'engageoient à employer le crédit qu'il a dans ce Pays, en faveur de la Religion ſappée par les Décrets de l'Aſſemblée Nationale, & à promulguer l'Ecrit contenu dans l'envoi.

Ici l'Aſſemblée a demandé, d'un ſeul cri, la Lettre & M. de Saint-Juſt. Ce dernier a été prié de ſe rendre à l'Aſſemblée, & a fait lecture de la Lettre qu'il avoit dénoncée lui-même au Procureur de la Commune.

Toute l'Aſſemblée, juſtement révoltée des principes abominables que les ennemis de la Révolution cherchent à faire circuler dans l'eſprit du Peuple,

A arrêté que la Déclaration ſeroit lacérée & brûlée ſur-le-champ ; ce qui a été fait à l'heure même ; & M. de Saint-Juſt, la main ſur la flamme du Libelle, a prononcé le ſerment de mourir pour la Patrie, l'Aſſemblée Nationale, & de périr plutôt par le feu, comme l'Ecrit qu'il a reçu, que d'oublier ce ſerment : ces paroles ont arraché des larmes à tout le monde. M. le Maire, la main ſur le feu, a répété le ſerment avec les

A



autres Officiers Municipaux ; il a ensuite félicité M. de Saint-Just en lui disant : « Jeune homme, j'ai connu » votre père, votre grand-père & votre tayon ; vous » êtes digne d'eux : poursuivez comme vous avez » commencé, & nous vous verrons à l'Assemblée » Nationale ». Et ont signé Honoré, *Maire*, Monneveux, Thuillier l'aîné, Carbonnier, Dutailly, Quentelat, J.-B. Capperon, & Thuillier le jeune, Secrétaire-Greffier.

Heureux le Peuple que la liberté rend vertueux, & qui n'est fanatique que de la vérité & de la vertu ! Voilà l'esprit qui nous anime, Monseigneur ; & ce qu'il y a de plus consolant pour nous, c'est que toute la France éprouve les mêmes sentimens. Excusez des Paysans qui savent mal exprimer la tendresse, la reconnoissance, mais qui conservent à l'Assemblée Nationale, dans l'occasion, des cœurs, du sang & des baïonnettes.

Nous avons l'honneur d'être, &c.

Et ont signé les Officiers Municipaux ci-dessus désignés.

A Paris, chez Baudouin, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE.

525

autres Officiers Municipaux; il a ordonné [illegible] lui en soit dit : « Jeune homme, j'ai connu » votre père, votre grand-père & votre aïeul; vous » êtes digne d'eux : j'ouvrirai [illegible] » [illegible], & nous vous [illegible] à l'Assemblée » Nationale ». Ils ont signé [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], J. B. [illegible] & [illegible] le jeune, [illegible]-[illegible].

Heureux le Peuple que la liberté rend vertueux, & qui n'est fanatique que de la vérité & de la vertu! Voilà l'esprit qui nous anime, Messieurs; & ce qu'il y a de plus consolant pour nous, c'est que toute la France éprouve les mêmes sentimens. [illegible] des Paysans qui [illegible] la tranquillité, la [illegible] mais qui [illegible] à l'Assemblée Nationale, dans l'occasion, [illegible], du sang & des [illegible].

Nous avons l'honneur d'être, &c.

Ils ont signé les Officiers Municipaux ci-dessus désignés.

A Paris, chez Baudouin, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE.